



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 29 avril 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie au sujet des pistes d'amélioration de la *work-life balance* des salariés.

La réduction du temps de travail est souvent présentée comme moyen le plus efficace pour augmenter le bien-être des salariés. Or, cette mesure, salubre à première vue, peut aboutir à une augmentation de l'intensité de travail des salariés et être néfaste pour les entreprises en particulier et l'économie en général.

Dans sa réponse à ma question parlementaire n°5824, Monsieur le Ministre s'est exprimé comme suit sur le sujet (extrait):

*« Les salariés ont des aspirations différentes en matière d'organisation et de temps de travail. Ils demandent plus d'autonomie et des formes de travail plus flexibles. Il s'agit avant tout pour eux de mieux concilier vie familiale/privée et vie professionnelle. Parallèlement, une plus grande flexibilité en matière d'organisation du travail devra permettre aux entreprises de mieux s'adapter à un environnement économique et concurrentiel en constante évolution.*

*Ces nouvelles approches qui peuvent être négociées dans le cadre du dialogue social et avant tout dans celui des conventions collectives sont en général favorables à un niveau de productivité plus élevé et une satisfaction, motivation et créativité plus élevées au travail. »*

Il s'est par ailleurs dit prêt à en discuter.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais interroger Monsieur le Ministre sur les propositions concrètes qu'il entend soumettre aux partenaires sociaux dans le but de permettre aux salariés de profiter d'un cadre répondant aux aspirations de conciliation vie professionnelle / vie privée qui sont les leurs.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz  
Député